

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 13 avril 2021*

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril à 20h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé (arrivé à 20h15), DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel, ROBERT Béatrice.

**Absente** : ANGLADE Christine.

**Absents excusés** : BERMES Marie-Christine, CASTANER Eva, CHOPO Guy.

**Procuration** : CASTANER Eva à BRILLANT Marie-Thérèse.

**Secrétaire de séance** : FERRET Myriam.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

### **2021/007 – Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal**

Daniel DON propose que soit désormais conventionnées les occupations du domaine public et privé communal.

En effet, outre les périodes estivales de marchés de pays, plusieurs demandes ont été faites ces derniers mois.

Alors qu'il est proposé aux élus d'approuver le contenu de la convention présentée servant à fixer un cadre, plusieurs points de conditions sont débattus au sein de l'Assemblée nécessitant la question du report de celle-ci.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, les élus décident de soumettre au prochain conseil le vote de cette délibération-cadre, qui servira de trame pour les demandes à venir.

### **2021/008 – Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal – SCI de BELLEFON**

Daniel DON présente l'activité de la SCI de Bellefon – « Ô JOJO LA FRITE » ayant soumis la demande d'occupation du domaine public et privé communal dans le cadre d'une vente au déballage (brocante, puces...), deux fois par mois tout au long de l'année.

Une convention est nécessaire afin de fixer le cadre financier et opérationnel de cette occupation. La redevance annuelle est fixée à 500€ par an, renouvelable par tacite reconduction. Cette manifestation se tiendra « Rue Lapérouse », partie située entre l'aire de pique-nique et les terrains de tennis.

Alors qu'il est proposé aux élus d'approuver le contenu de la convention, plusieurs points sont débattus au sein de l'Assemblée nécessitant la question du report de celle-ci (*mise en conformité des statuts de la SCI, conditions financières et durée à revoir, besoin en eau et électricité à définir...*).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, les élus décident de soumettre au prochain conseil le vote de cette délibération.

Le gérant de la SCI de BELLEFON en sera informé par l' élu en charge du dossier.

### **2021/009 – Délibération : CDD accroissement d'activité – Service Technique**

La commission du personnel réunie il y a quelques semaines a porté réflexion sur l'organisation estivale 2021 en matière de travaux techniques et environnementaux.

Voilà plusieurs années que chaque été, des contrats sont réalisés pour accroissement d'activité. Cette année, un des agents titulaires ayant fait la demande d'un temps partiel de droit à la suite de son congé paternité donnant sur cette période, il est fortement nécessaire d'anticiper l'organisation estivale et le remplacement de l'agent titulaire en question. Les candidatures retenues ont été basées sur l'implication de 2 agents ayant déjà travaillé au sein des services techniques de la commune de Rivières.

La commission du personnel propose la création de 2 emplois non permanents, tel que suit :

- ✓ 27/35° pour la période du 6 avril au 29 août 2021 : Manuel SMITH venant en renfort sur la commune sur les périodes estivales depuis 2 ans.
- ✓ 28/35° pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2021 : Steven BURGAUD en cours de formation « *Travaux d'aménagement paysager* » sur la commune depuis plusieurs mois, en alternance avec le CFPPA de Fonlabour.

#### **Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à ces embauches.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021/010 – Délibération : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire et communale**

Cyril MANEN explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Cyril MANEN propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/011 – Délibération : Demande de subvention pour création d'un terrain sportif « Beach hand-ball »**

Monsieur le Maire présente les travaux en cours réalisés en régie sur le site d'Aiguelèze. Il s'agit de la création d'un terrain sportif « Beach hand-ball » qui pourra être utilisé courant mai, sous convention, à destination de « Ouest Tarn Hand Ball ».

Le coût prévisionnel s'élève à 10 992,02€ HT :

- Devis lié à la location du matériel motorisé : 741,92€ HT
- Devis lié à l'achat/livraison de sable : 6 050,10 €HT
- Devis lié à l'achat matériel : 4 200€ HT

Aucune subvention ne peut être attribuée de la part de la communauté d'agglomération dans le cadre du fonds de concours car il ne s'agit pas d'une qualification d'espaces publics.

La commune va donc solliciter le conseil départemental pour une subvention en tenant compte que le montant attribué ne pourra pas être supérieur à l'autofinancement de la commune.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental : 5 496,01 €
- Autofinancement : 5 496,01 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/012 – Délibération : Demande de subvention des frais liés à une étude préalable pour l'aménagement du cœur de Bourg**

Monsieur le Maire explique que pour anticiper le programme d'aménagement du cœur de Bourg, il y a lieu de procéder à une demande de subvention pour les frais que cela va engendrer. Ce projet, en lien avec la modification 2 du PLU devrait débiter prochainement.

Une demande de subvention va être adressée auprès du Conseil Départemental ainsi que de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Le montant des frais s'élève à 1 000€ HT.

Le bureau d'étude retenu est POPYRUS.

Aucune subvention ne peut être attribuée de la part de la communauté d'agglomération dans le cadre du fonds de concours car il ne s'agit pas d'une qualification d'espaces publics, mais uniquement d'une étude.

La commune va donc solliciter le conseil départemental.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental (70%) : 700 €
- Autofinancement : 300 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/013 – Délibération : Demande de subvention des frais liés à une étude préalable pour aménagement « Zone de sécurisation accès RD 988 »**

Monsieur le Maire explique que suite à un entretien courant février avec des représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional..., il est nécessaire de réaliser une étude pour l'aménagement d'une zone de sécurisation de l'accès de la RD 988. En effet, plusieurs points sur cette RD sont dangereux, notamment la présence de nombreux points d'arrêt de bus. Le montant des frais s'élève à 4 400€ HT.

Le bureau d'étude PAPHYRUS a été retenu.

La commune va donc solliciter le conseil départemental afin de recevoir une subvention.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental (70 %) : 3 080€
- Autofinancement : 1 920€

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/014 – Délibération : Choix de l'entreprise pour la pose de panneaux photovoltaïques (toit salle des fêtes)**

Daniel DON présente plusieurs devis relatifs à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes et rappelle qu'une demande de subvention a été demandée au titre de la DSIL pour l'année 2021.

Au vu du montant des travaux, un marché simplifié est suffisant. Dans ce cadre 3 devis ont été réalisés et présenté dans le tableau suivant :

Entreprises	Montant (TTC) <i>Hors réseaux alimentation</i>	Localité	Partie technique
DIAG ENERGIES	32 500 €	Rivières	<u>Installation identique pour les 3 entreprises :</u> 1/ 36 Kw 2/ Revente totale 3/ Production estimée à environ 43 000kw/an 4/ Rapport estimé à environ 4 700€/an 5/ Garantie identique sur panneaux et onduleurs
CHRIST SOLUTION SOLAIRE	40 976 €	Técou	
PHOTO SUN	49 600 €	Saint-Salvi de Carcavès	

**Le choix de l'entreprise retenue s'est porté sur « DiagEnergies » en rapport avec son prix nettement inférieur aux autres ainsi que sa proximité.**

A noter : viendront s'ajouter au prix de l'installation des panneaux :

- le montant des réseaux d'alimentation qui s'élève à environ 22 000€ TTC
- le montant de branchement Enedis s'élevant à environ 2 000€ TTC

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## **Présentation de la délibération communautaire des modifications 2 & 3 du PLU**

En sa décision du 5 mars 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a attribué les marchés de prestation de service relatifs aux modifications 2 & 3 du PLU de Rivières, au prestataire PAYSAGES sis à BALMA (31).

## **Budget 2021 :**

### **Présentation des enjeux financiers**

#### **2021/015 – Délibération : Proposition et vote des taxes**

Après discussion et vote, le Conseil Municipal fixe les taux de la taxe foncière bâti et non bâti pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 33.80%
- Taxe foncière non bâti : 27.69%

Le produit attendu étant de 319 415 euros.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/016 – Délibération : Vote du compte de gestion, du compte administratif « communal » 2020 et affectation des résultats**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAUREL Jean-Claude, Doyen d'Age, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	154 197.00			295 413.55	154 197.00	295 413.55
Opérations exercice	216 525.98	309 830.17	518 148.33	621 364.74	734 674.31	931 194.91
Total	370 722.98	309 830.17	518 148.33	916 778.29	888 871.31	1 226 608.46
Résultat de clôture	60 892.81			398 629.96		337 737.15
Restes à réaliser	106 000.00				106 000.00	
Total cumulé	166 892.81			398 629.96	106 000.00	337 737.15
Résultat définitif	166 892.81			398 629.96		231 737.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal décide d'affecter :**

- Pour la section d'investissement, la somme de 60 892.81 euros à l'article 001 dépenses d'investissement
- Pour la section d'investissement, la somme de 166 892.81 euros à l'article 1068 recettes d'investissement
- Pour la section de fonctionnement, la somme de 231 737.15 euros à l'article 002 recette de fonctionnement

**Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2020 communal.**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**2021/017 – Délibération : Proposition et vote du budget primitif « communal » 2021**

Le budget primitif unique 2021 s'équilibre pour la section de fonctionnement à 904 804 euros et pour la section d'investissement à 1 024 833 euros.

Les travaux d'investissement programmés sont les suivants :

- Travaux en régie : 40 000 euros
- VOIRIE : 51 000 euros
- FAVIL : 70 000 euros
- Mobilier Urbain : 5 000 euros
- Achat ordinateurs : 5 000 euros
- Éclairages publics : 20 000 euros
- Mairie : 25 000 euros
- PLU : 10 000 euros
- Réserve foncière : 50 000 euros
- Salle des fêtes : 60 000 euros
- Rénovations bâtiments communaux : 30 000 euros
- Travaux réseaux électriques : 10 000 euros
- Aire de jeux : 25 000 euros
- Pavillon Bleu: 15 000 euros
- Cœur de village : 110 000 euros
- Aménagement paysager plantation : 15 000 euros
- Engin roulant : 20 000 euros
- Achat conteneur : 10 000 euros
- Appartement du Green : 60 000 euros
- Défense incendie : 10 000 euros
- Aménagement RD988 :45 000 euros
- Aménagement liaison douce : 60 000 euros
- Aménagement terrain beach : 31 917 euros
- Passerelle : 50 000 euros
- Aménagement city stade : 40 000 euros

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## **Questions diverses**

### **Caravane Sport Tarnais**

Une rencontre a eu lieu afin d'envisager des manifestations sportives en extérieur sur la base de loisirs d'Aiguelèze. A l'initiative de la Maison Départementale des Sports, il s'agit d'un évènement sportif itinérant gratuit à destination des jeunes, soutenu par la commune.

### **Petits bois**

Le petit bois face à l'aire de pique-nique d'Aiguelèze a été débroussaillé cette semaine par le CPIE.

### **Rosalie**

La rosalie à assistance électrique va être remise en fonction prochainement.

### **Élections Régionales et Départementales**

Celles-ci sont reportées aux dimanches 20 et 27 juin 2021 au lieu des 13 et 20 juin 2021.

### **Covid-19**

Face à l'accélération du virus sur l'ensemble du territoire métropolitain et la pression qui s'accroît sur les services hospitaliers, des mesures plus exigeantes de freinage sont mises en place pour 4 semaines, depuis le dimanche 4 avril.

Le couvre-feu est par ailleurs toujours en vigueur de 19h00 à 06h00.

Le port du masque sur la voie publique est obligatoire :

- ✓ Pour tous les regroupements donnant lieu à conversation
- ✓ Dans les zones à forte densité de population (abords des écoles, centres commerciaux, gares et zones d'attente de transport en commun)
- ✓ Sur les marchés couverts et de plein vent

*Toutes les informations officielles sont consultables sur le site de la Préfecture du Tarn.*

### **Jardins partagés**

Suite à la dernière entrevue avec le groupe « Les Créactives », plusieurs choix de terrains ont été proposés au collectif qui a refusé l'ensemble des propositions de la mairie. Toutefois, l'équipe municipale fait savoir qu'elle reste à l'écoute pour d'éventuelles propositions à venir.

### **Food Truck**

Deux demandes ont été faites pour l'accueil de « camion-restaurant » :

- Un grand camion proposant un service de restauration variée, à l'année 7 jours sur 7, sollicitant une terrasse pour fonctionner pleinement
- Un camion-pizza pour lequel l'intéressée n'a pour le moment plus donné de nouvelles

Concernant le grand camion, les élus étant partagés sur la décision, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour décider d'une éventuelle autorisation et des conditions qui en découlent.

**Fin de la séance : 23h43**

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2020/007</b>	Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal
<b>2020/008</b>	Délibération : Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et privé communal – <i>SCI de BELLEFON</i>
<b>2020/009</b>	Délibération : CDD accroissement d'activité – Service Technique
<b>2020/010</b>	Délibération : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire et communale
<b>2020/011</b>	Délibération : Demande de subvention pour création d'un terrain sportif « <i>Beach hand-ball</i> »
<b>2020/012</b>	Délibération : Demande de subvention des frais d'étude pour aménagement du cœur de Bourg
<b>2020/013</b>	Délibération : Demande de subvention des frais d'étude pour aménagement « <i>Zone de sécurisation accès RD 988</i> »
<b>2020/014</b>	Délibération : Choix de l'entreprise pour la pose de panneaux photovoltaïques ( <i>toit salle des fêtes</i> )
<b>2020/015</b>	Délibération : Proposition et vote des taxes
<b>2020/016</b>	Délibération : Vote du compte de gestion, du compte administratif « communal » 2020 et affectation des résultats
<b>2020/017</b>	Délibération : Proposition et vote du budget primitif « communal » 2021

**Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021.**

<b>Christine ANGLADE</b>  <i>Absente</i>	<b>Marie-Christine BERMES</b>  <i>Absente excusée</i>	<b>Valérie BOUAT</b>	<b>Marie-Thérèse BRILLANT</b>	<b>Hervé CASAGRANDE</b>
<b>Eva CASTANER</b>  <i>Procuration à M-T BRILLANT</i>	<b>Guy CHOPO</b>  <i>Absent excusé</i>	<b>Daniel DON</b>	<b>Myriam FERRET</b>	<b>Christophe HERIN</b>
<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jessica MARTIN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Michel PRADEL</b>	<b>Béatrice ROBERT</b>